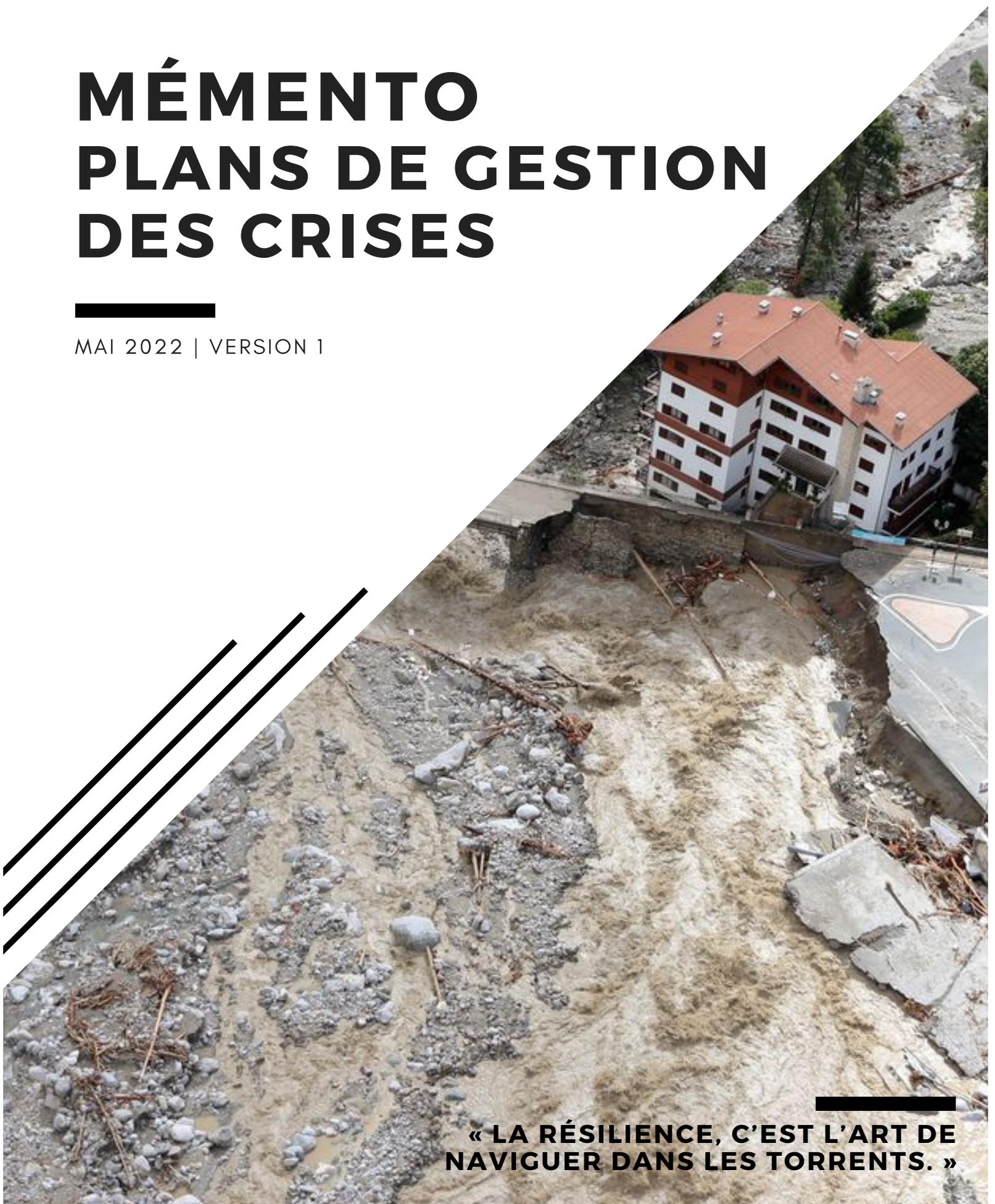


RÉALISÉ PAR
LUCAS LASSALE



MÉMENTO PLANS DE GESTION DES CRISES

MAI 2022 | VERSION 1



« LA RÉSILIENCE, C'EST L'ART DE
NAVIGUER DANS LES TORRENTS. »

SOMMAIRE

3	SYNTHÈSE DES PLANS OPÉRATIONNELS
4	SYNTHÈSE DES PLANS DE PRÉVENTION
5	I - PLANS OPÉRATIONNELS
5	I.1 - ÉTAT FRANÇAIS
5	PLANS "PIRATE"
5	DISPOSITIF ORSEC organisation de la réponse de la sécurité civile
6	ORSEC PPI plan particulier d'intervention
7	PCS plan communal de sauvegarde
7	PICS plan intercommunal de sauvegarde
8	I.2 - SERVICE PUBLIC
8	PLAN BLANC
8	PLAN BLANC ELARGI
9	DISPOSITIF ORSAN organisation du système de santé en situation sanitaire exceptionnelle
9	PLAN BLEU
9	ETARE établissement répertorié
10	PSBC plan de sauvegarde des biens culturels
10	PPMS plan particulier de mise en sûreté
10	PFMS plan familial de mise en sûreté
11	I.3 - SECTEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
11	POI plan d'opération interne
11	PUI plan d'urgence interne
12	PSI plan de surveillance et d'intervention
12	PIS plan d'intervention et de sécurité
12	POMSE plan d'organisation et de mise en sûreté d'un établissement
13	I.4 - ACTIVITÉS D'IMPORTANCE VITALE
13	PSO plan de sécurité d'opérateur
13	PPP plan particulier de protection
13	PPE plan de protection externe
14	II - PLANS DE PRÉVENTION
14	II.1 - RISQUES MAJEURS
14	PPRT plan de prévention des risques technologiques
15	PPRN plan de prévention des risques naturels
15	DDRM dossier départemental des risques majeurs
15	DICRIM document d'information communal sur les risques majeurs
16	VIGIPIRATE
17	II.2 - PLANS D'URBANISME
17	PLU plan local d'urbanisme
17	SCOT schéma de cohérence territorial
17	PAC porter à connaissance
18	RÉSUMÉ ABSTRACT

GESTION DE CRISE | PLANS OPÉRATIONNELS

ÉTAT FRANÇAIS

Activités d'importance vitale



PSO

Plan de sécurité d'opérateur

PPP

Plan particulier de protection

PPE

Plan de protection externe



Gouvernement

Plan gouvernemental NRBC
Plan Pirates Mobilités Terrestres
Plan Piratair | Intrusair
Plan Pirate-Mer
Plan Piranet



PCS

plan communal de sauvegarde

Mairie



PICS

plan intercommunal de sauvegarde

Intercommunalité

ORSEC maritime

POLMAR - Pollution Maritime
SAR - recherche et sauvetage
...



Préfecture maritime



Zone de défense et de sécurité

ORSEC zonal

organisation de la réponse de la sécurité civile



Préfecture

ORSEC départemental

PPI - Plan Particulier d'Intervention
NOVI - Nombreuses Victimes
SATER - Sauvetage Aéroterrestre Inondation
...

SECTEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SECTEUR PUBLIC



PIS

plan d'intervention et de sécurité

Tunnels et autoroutes



PSI

plan de surveillance et d'intervention

Canalisations TMD

transport de matières dangereuses



POI

plan d'opération interne obligatoire pour les établissements SEVESO (SEVESO seuil bas à compter de 2023)

Industrie



PUI

plan d'urgence interne

Installation nucléaire de base



Ecole

PPMS

plan particulier de mise en sûreté



Bien culturel

PSBC

plan de sauvegarde des biens culturels



ERP ou entreprise
établissement recevant du public

POMSE

plan d'organisation et de mise en sûreté d'un établissement



Etablissement médico-social

Plan bleu



Hospitalier

Plan blanc

plan par établissement hospitalier

Plan blanc élargi

plan départemental

Dispositif ORSAN

Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles



Citoyens

PFMS

plan familial de mise en sûreté



Sapeurs-pompiers

ETARE

établissements répertoriés pour établissements à risques

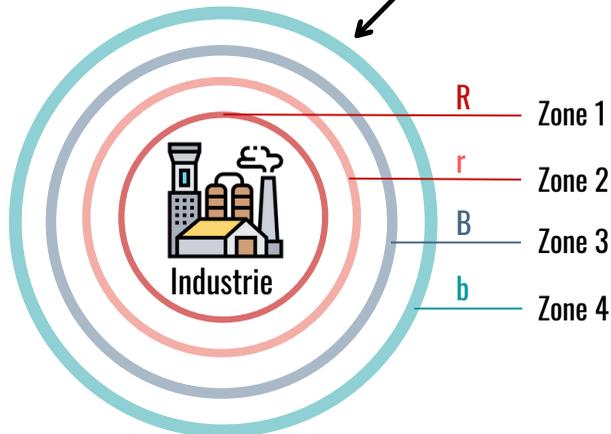
GESTION DE CRISE | PLANS DE PRÉVENTION

plan à dominante préventive intégrant, en fonction du niveau, des mesures opérationnelles



VIGIPIRATE

PPRT
plan de prévention des risques technologiques



Préfecture

PPRN

plan de prévention des risques naturels



Enjeux

DDT(M) DDRM
direction départementale des territoires (et de la mer)
dossier départemental des risques majeurs

PAC
porter à connaissance

LEGENDE

Plan de prévention risques majeurs

Plan d'urbanisme

→ réalise

.....> informe

TIM

transmission d'informations au maire
informations contenues dans le DDRM



Mairie

DICRIM

document d'information communal sur les risques majeurs

PLU

plan local d'urbanisme

PPRT
PPRN

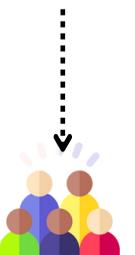
annexé au PLU



Intercommunalité

SCoT

schéma de cohérence territorial



Citoyens

I. PLANS OPÉRATIONNELS

I.1. ÉTAT FRANÇAIS

PLANS "PIRATE"

Quoi ?

Plans d'intervention adaptés à un risque terroriste spécifique.

Qui ?

Réalisés et actualisés par le SGDSN.
Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale
Déclenchés par le premier ministre.

 <https://www.gouvernement.fr/risques/les-autres-plans-pirate>

Plan gouvernemental NRBC

Nucléaire Radiologique Biologique Chimique

Plan Pirates Mobilités Terrestres

Attaque dans les transports collectifs terrestres

Plan Piratair | Intrusair

Sûreté et souveraineté aérienne

Plan Pirate-Mer

Acte de malveillance en mer

Plan Piranet

Crise d'origine informatique

DISPOSITIF ORSEC

ORGANISATION DE LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Quoi ?

Dispositif d'organisation des secours, de moyens publics et privés qui prévoit :

- des dispositions générales applicables en toutes circonstances,
- des dispositions propres à certains risques particuliers ou liées au fonctionnement d'installations déterminées.

Qui ?

Activation du dispositif

ORSEC départemental : préfet,

ORSEC zonal : préfet de zone,

ORSEC maritime : préfet maritime.

Historique

1952 : création (ancien nom : "organisation des secours")

2004 : loi MOSC remplace "plan" par "dispositif" ORSEC

Loi relative à la modernisation de la sécurité civile | 13 août 2004

2006 : "organisation de la réponse de la sécurité civile"

 Code de la sécurité intérieure (Livre VII | Titre IV | Chapitre 1 | Section 1)
<https://www.gouvernement.fr/risques/dispositif-orsec>



Liste non-exhaustive des dispositifs ORSEC : Plan Particulier d'Intervention (détaillé en p6), Nombreuses Victimes, Iode, Pollution maritime, recherche et sauvetage, inondations, épizootie, Transport de Matières Dangereuses ...

Quoi ?

Dispositif de secours qui a pour objectif d'assurer la sauvegarde des populations, des biens et la protection de l'environnement lorsqu'un accident entraîne ou est susceptible d'entraîner des dangers débordant les limites d'un établissement.

Qui ?

Réalisé et activé par le préfet

Les installations pour lesquelles un plan particulier d'intervention doit être défini sont :

1. les sites comportant au moins une installation nucléaire de base,
2. les sites susceptibles de créer, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement,
3. les stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux, ou de produits chimiques à destination industrielle,
4. les aménagements hydrauliques qui comportent à la fois un réservoir d'une capacité égale ou supérieure à quinze millions de mètres cubes et un barrage ou une digue d'une hauteur d'au moins vingt mètres au-dessus du point le plus bas du sol naturel,
5. les ouvrages d'infrastructure liée au transport des matières dangereuses,
6. les établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes dans le cadre d'une activité de recherche médicale ou pharmaceutique,
7. les installations de gestion des déchets de l'industrie extractive de « catégorie A ».

Peuvent aussi faire l'objet d'un PPI, des risques de nature particulière, identifiés, susceptibles de porter atteinte à la vie ou à l'intégrité des personnes, présentés par des installations ou ouvrages fixes.



<https://www.gouvernement.fr/risques/plans-ppi-plans-particuliers-d-intervention>



Le PPI est un outil à disposition du préfet à l'inverse du POI qui est interne à l'établissement et qui peut être déclenché par le directeur de l'établissement.

Quoi ?

Document qui prévoit et organise l'ensemble des mesures à mettre en œuvre sur la commune en cas de risque majeur.

Qui ?

Réalisé par le maire.

Il est obligatoire pour chaque commune :

1. Dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles,
2. Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention,
3. Comprise dans un des territoires à risque important d'inondation,
4. Reconnue comme exposée au risque volcanique,
5. Située dans les territoires exposés au risque cyclonique,
6. Concernée par une zone de sismicité,
7. Sur laquelle une forêt est réputée particulièrement exposée.

Historique

2004 : création des PCS

Loi relative à la modernisation de la sécurité civile | 13 août 2004

2021 : renforcement des PCS

Loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels | 25 novembre 2021



<https://www.gouvernement.fr/risques/les-collectivites> | Code de la sécurité intérieure - article L.731-3

Quoi ?

Document qui prévoit et organise l'ensemble des mesures à mettre en œuvre sur l'intercommunalité en cas de risque majeur.

Qui ?

Réalisé par le président de l'EPCI.

établissement public de coopération intercommunale

Obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde.

Historique

2021 : renforcement des PICS

Loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels | 25 novembre 2021



Code de la sécurité intérieure - article L.731-3

I. PLANS OPÉRATIONNELS

I.2. SECTEUR PUBLIC

plans et dispositifs à dominante public mais certains sont applicables dans le secteur privé (cf. synthèse page 3)

PLAN BLANC

Quoi ?

Plan d'urgence sanitaire et de crise pour planifier la mise en œuvre rapide et rationnelle des moyens indispensables en cas d'afflux de victimes dans un établissement hospitalier.

4 principaux objectifs :

- Mobiliser l'établissement de santé pour répondre à une situation de crise,
- Mobiliser les professionnels de santé,
- Mobiliser les moyens matériels et logistique de l'établissement,
- Adapter l'activité médicale de l'établissement.

Qui ?

Plan déclenché par le directeur de l'établissement de santé.

Historique

2004 : création du plan blanc

Loi relative à la politique de santé publique | 09 août 2004

 <https://www.gouvernement.fr/risques/l-organisation-des-secours>

PLAN BLANC ÉLARGI

Quoi ?

Outil mis en œuvre dans le département en cas d'afflux de patients ou de victimes dans un contexte où l'organisation sanitaire habituelle est dépassée ou susceptible de l'être.

Qui ?

Le déclenchement du plan peut-être demandé par le préfet ou l'ARS.

 Code de la santé publique (Partie 3 | Livre 1er | Titre III | Chapitre 1er | section 3)

DISPOSITIF ORSAN

ORGANISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ EN SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

Quoi ?

Dispositif qui a vocation à adapter les parcours de soins des patients et à déterminer les mesures nécessaires pour que le système de santé puisse s'adapter à la survenue d'un événement. Il chapeaute les plans blancs des établissements de santé.

Qui ?

Élaboré par les agences régionales de santé.

Mis à disposition des préfets.

Historique

2014 : création du dispositif ORSAN

Loi relative à la politique de santé publique | 09 août 2004



3 volets régionaux :

- ORSAN AMAVI : accueil massif de victimes non contaminées
- ORSAN CLIM : prise en charge de nombreux patients suite à un phénomène climatique
- ORSAN EPI-VAC : gestion d'une épidémie ou pandémie sur le territoire national, pouvant comprendre l'organisation d'une campagne de vaccination exceptionnelle par le système de santé

2 volets zonaux :

- ORSAN NRC : prise en charge d'un risque NRC (Nucléaire Radiologique Chimique)
- ORSAN BIO : prise en charge d'un risque biologique connu ou émergent



Code de la santé publique (Partie 3 | Livre 1er | Titre III | Chapitre 1er | section 3)

PLAN BLEU

Quoi ?

Plan d'organisation d'un établissement médico-social permettant la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables permettant de faire face efficacement à une crise.

Qui ?

Élaboré sous la responsabilité du directeur de l'établissement médico-social.

ÉTARÉ

ÉTABLISSEMENTS RÉPERTORIÉS

Quoi ?

Plan qui définit, pour un établissement jugé sensible, l'organisation de l'intervention des services d'incendie et de secours et de permettre au commandant des opérations de secours la prise de décisions immédiates.

Qui ?

Élaboré par le service départemental d'incendie et de secours.

Quoi ?

Plan d'urgence qui consiste, lors d'un sinistre dans un établissement culturel, à établir des priorités d'action sur des biens culturels pour prévoir des actions de déplacement ou de protection sur place.

Qui ?

Réalisé par les chefs d'établissements culturels et aux conservateurs des cathédrales.

 note du 10 Juin 2016 de la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture

Quoi ?

Plan d'urgence qui, lors de la survenue d'un sinistre, doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Qui ?

Établissements scolaires.

Historique

2002 : création du PPMS
suite à la tempête de décembre 1999

 Circulaire n° 2015-205 du 25/11/15 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs

Quoi ?

Document (ou fiches) qui recense les risques, les consignes à suivre, les numéros d'urgence et les procédures envisagées au niveau familial.

Qui ?

Pour les familles.

 <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

I. PLANS OPÉRATIONNELS

I.3. SECTEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

plans et dispositifs à dominante privée mais certains sont applicables dans le secteur public (cf. synthèse page 3)

POI

PLAN D'OPÉRATION INTERNE

Quoi ?

Outil de gestion de crise d'un établissement qui définit les moyens et les méthodes opérationnelles pour réagir en cas d'accident susceptible d'avoir des effets sur l'environnement.

Qui ?

Déclenché par le directeur des opérations internes (directeur de l'établissement ou son représentant).

- obligatoire pour les établissements SEVESO seuil haut,
- obligatoire pour les établissements SEVESO seuil bas à compter du 1er janvier 2023,
- peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral ou ministériel à toute ICPE soumise à autorisation.

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement



Arrêté du 24 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées



Un PDI (plan de défense incendie) peut être rendu obligatoire selon certains critères et annexé au POI.

PUI

PLAN D'URGENCE INTERNE

Quoi ?

Plan équivalent au POI pour les installations nucléaires. Il a pour objet d'une part de protéger le personnel travaillant sur le site nucléaire en cas d'incident ou d'accident, et d'autre part de limiter au maximum les conséquences de l'accident à l'extérieur du site nucléaire.

Qui ?

Installations nucléaires.



Arrêté du 28 août 2017 [...] relatif aux obligations des exploitants d'installations nucléaires de base en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence et au contenu du plan d'urgence interne

PSI

PLAN DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

Quoi ?

Plan équivalent au POI pour des canalisations de transport de matières dangereuses. Il définit l'organisation des mesures et les moyens à mettre en œuvre par le transporteur en cas d'incident.

Qui ?

Réalisé par l'exploitant.



<http://www.lesbonsreflexes.com/lexique/plan-de-surveillance-et-dintervention-psi/>

PIS

PLAN D'INTERVENTION ET DE SÉCURITÉ

Quoi ?

Plan qui définit l'organisation de l'exploitant du tunnel routier ou de l'autoroute dans le cadre de situations susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes.

Qui ?

Réalisé par l'exploitant.



Arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains.



Un PSB (plan de secours binational) peut être complémentaire au PIS pour les tunnels transfrontaliers.

POMSE

PLAN D'ORGANISATION ET DE MISE EN SÛRETÉ D'UN ÉTABLISSEMENT

Quoi ?

Guide qui a vocation à mettre en place, par le chef d'établissement, une procédure interne, propre à l'établissement, pour garantir la mise en sécurité du public et des salariés en cas d'évènement majeur (inondation, séisme, accident industriel, évènement météorologique,...).

Qui ?

Établissements recevant du public (ERP),

Entreprises.



http://www.irma-grenoble.com/PDF/05documentation/plaquette/POMSE_2019.pdf



A l'instar du POMSE, le Plan de Sécurisation des Etablissements de santé (PSE) définit la politique et l'organisation globale pour sécuriser ces types d'établissements.

I. PLANS OPÉRATIONNELS

I.4. ACTIVITÉS D'IMPORTANCE VITALE

PSO

PLAN DE SÉCURITÉ D'OPÉRATEUR

Quoi ?

Plan qui définit la politique générale de protection pour l'ensemble des établissements, ouvrages ou installations de l'opérateur d'importance vitale (OIV).



<http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2016/10/plaquette-saiv.pdf>



Un OIV est une organisation identifiée par l'État comme ayant des activités indispensables à la survie de la nation ou dangereuses pour la population. Il y en a environ 250 dans 12 secteurs d'activité.

PPP

PLAN PARTICULIER DE PROTECTION

Quoi ?

Plan réalisé par point d'importance vitale (PIV) qui comporte des mesures permanentes de protection et des mesures temporaires et graduées.

Qui ?

Réalisé par l'opérateur.

Approuvé par le préfet.



Les PIV sont des établissements, ouvrages ou installations qui fournissent les services et les biens indispensables à la vie de la Nation. Ce sont les opérateurs qui proposent la liste de leurs PIV.

PPE

PLAN DE PROTECTION EXTERNE

Quoi ?

Plan comportant les mesures de vigilance et d'intervention prévues en cas de menace ou d'attentat visant un point d'importance vitale.

Qui ?

Réalisé par le préfet.

II. PLANS DE PRÉVENTION

II.1. RISQUES MAJEURS

PPRT

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Quoi ?

Les PPRT sont des plans qui organisent la cohabitation des sites industriels à risques et des zones riveraines. Ils ont vocation, par la mise en place de mesures préventives sur les zones habitées et sur les sites industriels, à protéger les vies humaines en cas d'accident.

Qui ?

Réalisé par la préfecture.

Obligatoire pour les établissements SEVESO seuil haut.

Historique

2001 : explosion de l'usine AZF de Toulouse

2003 : création des PPRT

loi « Risques » (dite loi "Bachelot")

Zonage du PPRT

Zones réglementées	Mesures d'urbanisme et sur le bâti futur	Secteurs fonciers possibles
Rouge foncé	Nouvelles constructions interdites	Expropriation Délaissement
Rouge clair	Nouvelles constructions interdites mais extension possible de bâtiments existants s'ils sont protégés	Délaissement
Bleu foncé	Nouvelles constructions possibles moyennant des prescriptions d'usage ou de protection	
Bleu clair	Nouvelles constructions possibles moyennant des prescriptions mineures	



Expropriation

- le propriétaire est dessaisi de son bien, acquis par la collectivité locale
- elle doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par le Préfet à la demande de la Collectivité

Délaissement

- le propriétaire qui souhaite quitter son bien met en demeure la collectivité de le lui acheter
- ce droit est instauré par délibération de la collectivité locale concernée



Code de l'environnement | Livre V | Titre 1er | Chapitre V | Section 6

PPRN

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Quoi ?

Document réglementaire qui délimite les zones soumises à un risque naturel et qui réglemente l'utilisation et l'occupation des sols sur ces zones.

Quels risques ?

Inondation, mouvement de terrain, avalanche, feux de forêts, séismes, éruptions volcaniques, tempêtes, cyclones...

Historique

1995 : création des PPRN

Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite "Loi Barnier")



<https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-risques-naturels>

DDRM

DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

Quoi ?

Document qui consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau du département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Qui ?

Réalisé par le préfet.



<https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/ddrm>



Le dossier de Transmission d'Informations au Maire (TIM), élaboré par les services de l'État, adresse au maire les informations contenues dans le DDRM, intéressant le territoire de sa commune.

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Quoi ?

Document qui a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis.

Qui ?

Réalisé par le maire.

Obligatoire pour les communes disposant d'un PPRT ou PPRN.



<https://www.gouvernement.fr/risques/les-collectivites>

VIGIPIRATE

Quoi ?

Outil interministériel de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes.

Qui ?

Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Historique

1995 : création du plan "vigipirate"

2016 : dernière actualisation

3 principes majeurs

- évaluer la menace terroriste en France et à l'encontre des ressortissants et intérêts français à l'étranger
- connaître les vulnérabilités des principales cibles potentielles d'attaque terroriste afin de les réduire
- déterminer un dispositif de sécurité répondant au niveau de risque.

3 niveaux de menace



Vigilance permanente face à une menace durablement élevée mais diffuse



Protection renforcée face à un niveau de menace élevé



Protection renforcée face à une menace d'attaque terroriste documentée et imminente, ou à la suite immédiate d'un attentat

Articulation vigipirate et plans PIRATE

Le plan vigipirate se situe dans les domaines de la prévention, de la vigilance et intègre également un volet protection. Les autres plans d'intervention PIRATE peuvent être déclenchés en complément du plan en fonction du milieu concerné et de la nature de l'attaque.



<https://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate>

II. PLANS DE PRÉVENTION

II.2. PLANS D'URBANISME

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Quoi ?

Principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal.

Zones

Zones "U" : urbanisées

Zones "N" : naturelles et forestières

Zones "AU" : à urbaniser

Zones "A" : agricoles

Prise en compte des risques dans le PLU

Si un PPRN ou un PPRT existe, il constitue une servitude d'utilité publique opposable qui doit être annexée au PLU.



<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-plans-locaux-durbanisme>



Il existe un PLU pour les intercommunalités : le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

SCOT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

Quoi ?

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.



<https://www.ecologie.gouv.fr/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire>

PAC

PORTER À CONNAISSANCE

Quoi ?

Procédure par laquelle le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Les récentes études convergent sur la multiplication et la complexification des crises susceptibles d'impacter notre société et les organisations dans les prochaines années. Le caractère soudain et exceptionnel de ces événements nécessite de les anticiper et les préparer.

La gestion d'une crise mobilise divers acteurs qui articulent leur réflexion et leurs actions avec des outils, plans et dispositifs spécifiques. L'approche globale et la connaissance partagée sont des critères fondamentaux qui participent à l'efficacité des opérations.

Ce guide a vocation à diffuser les éléments clefs des **principaux plans et dispositifs** de gestion des crises aux acteurs qui traitent du sujet dans un objectif de résilience globale. Il peut également servir de support pour des actions de formation ou de sensibilisation.

Le plan de continuité d'activité (PCA) s'avère être une procédure complémentaire des plans décrits dans ce mémento et indispensable pour poursuivre le fonctionnement, a minima, d'une organisation en situation de crise.

